

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-192
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET
Chaufferie bois de Volzac
Remplacement des manches des filtres des deux chaudières bois

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la chaufferie et le réseau de chaleur bois de Volzac en service depuis octobre 2013 ;

Considérant la nécessité de remplacer les manches des filtres des deux chaudières bois ;

Vu la proposition d'Engie Solutions, DR Auvergne, 16 rue Pierre Boulanger, Le Brézet, 63 017 CLERMONT-FERRAND Cedex 02 ;

DÉCIDE

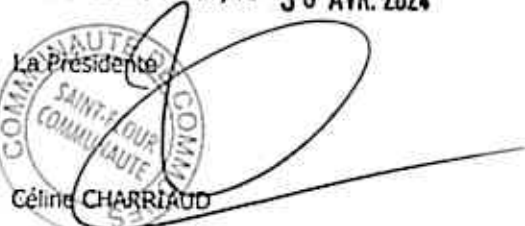
Article 1 : D'approuver et de signer le devis pour le remplacement des manches des filtres des deux chaudières bois de Volzac avec Engie Solutions, DR Auvergne, 16 rue Pierre Boulanger, Le Brézet, 63 017 CLERMONT-FERRAND Cedex 02 pour un montant total de 20 618.50 € HT soit 24 742.20 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget de la régie communautaire de distribution de chaleur ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le **30 AVR. 2024**

La Présidente

Céline CHARRÉAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 30 AVR. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

30 AVR. 2024



DR AUVERGNE
ENGIE Solutions
16 Rue Pierre Boulanger
"Le Brezet"
63017 CLERMONT FERRAND CEDEX02
FRANCE

Tél : 04 73 34 64 84 Fax :

DEVIS N° : 4104596 / 1

Objet des travaux : Remplacement des manches sur les 2 filtres sur les chaudières bois de Volzac

COM COM PAYS DE ST FLOUR MARGERID

VILLAGE D'ENTREPRISES
ZA DU ROZIER - COREN

15100 ST FLOUR
France

Date : 09/02/2024

Adresse travaux :

VOLZAC

15100 ST FLOUR

Affaire suivie par LEFAURE JULIEN

Installation :

1849772000

RESEAU DE CHALEUR VOLZAC

<u>DESIGNATION</u>	<u>UNITE</u>	<u>QTE</u>	<u>PRIX VENTE UNITAIRE</u> (EUR)	<u>PRIX VENTE TOTAL</u> (EUR)
Filtre DFCE 2.0 petite chaudière : - Jeux de manche CL5 - Dépose pose et mise en service	(1)	ENS	1,00	9.364,50
Filtre DFCE 5.0 grosse chaudière : - jeu de manche CL5 -Dépose, pose mise en service	(1)	ENS	1,00	10.604,00
Mise en traitement des manches usagées: - tarif estimatif de traitement des manches suivant le poids - deux interventions , l'été sur la grosse chaudière , l'hiver sur la petite chaudière pour continuer le fonctionnement sur les chaudières bois	(1)	ENS	1,00	650,00
<u>SOUS-TOTAL GENERAL HORS TAXE (EUR) :</u>				20.618,50
Soit, par taux de TVA :			(1) 20,00	20.618,50

SIÈGE SOCIAL : TOUR T1 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN FAUBOURG DE L'ARCHE 92300 PARIS LA DEFENSE CEDEX FRANCE
ENGIE E.S. SA au capital de 698 503 072 Euros. NANTERRE B 502 048 955. APE : 3530Z. SIRET : 55204095500065. TVA/CEE : FR20552040955.

1/2
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240419-DEC2024-192-AU
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024

DEVIS N° : 4104596 / 1

Date : 09/02/2024

PRESTATION DE SERVICE

TOTAL GENERAL HORS TAXE (EUR) :	20.618,50
TOTAL GENERAL TVA (EUR) :	4.123,70
TOTAL GENERAL TTC (EUR) :	24.742,20

VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX EUROS ET VINGT CENTS

Le présent devis est gratuit et est accepté sur les bases des conditions générales de prestations de services figurant au verso du présent devis.

Pourcentage d'acompte à la commande : 0%

Durée de validité du présent devis : 30 jours à compter de sa date d'établissement. Passé ce délai, une nouvelle offre pourra être établie sur demande du Client.

A , le 09/02/2024

Pour le client , le

LEFAURE JULIEN

A

Porter obligatoirement ci-dessous la mention manuscrite suivante : " Lu et Approuvé, Devis reçu avant exécution des travaux "